## - ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT -

du 01/01/2019 au 31/12/2019
Règles et méthodes comptables
Les conditions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
<ul> <li>continuité de l'exploitation,</li> <li>permanence des méthodes,</li> <li>indépendance des exercices.</li> </ul>
Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Au 31 Décembre 2019, le total du bilan est de 0.00€, pour un chiffre d'affaires de 0.00€, et une perte nette comptable de 0.00€.
L'exercice porte sur une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 .
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.

## Stocks

Marques

INFT

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

5 ans

Les travaux en cours sont valorisés au coût de revient comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faites des frais professionnels de vente, effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.



(Linéaire)